

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-26/2020**

Date de convocation : 5 juin 2020

Date d'affichage : 5 juin 2020

Objet : Désignation des délégués au comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED).

L'an deux mil dix-vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Absents excusés : GIROT Dominique

Absents : RAS

Procurations : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED),

Considérant que, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) dont la commune est membre est composé notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes de plus de 2 000 habitants. Ces délégués sont désignés par le conseil municipal à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 10 000 habitants ou fraction de 10 000 habitants.

La commune comptant 2 053 habitants (population totale) et relevant du collège dit « groupe B », doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE comme représentants de la commune au comité syndical, au titre du collège dit « groupe B » :

- GIROT Dominique 01/12/1962 comme délégué titulaire
- ROUX Nicolas 08/08/1985 comme délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le 15/06/2020

ID : 026-212600969-20200611-D26_2020-DE

AUTORISE le maire à notifier cette délibération à monsieur le préfet pour le contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 juin 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

